RLPm
RÈGLEMENT LOCAL
DE PUBLICITÉ
MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

Commune :

Mauves-sur-Loire

Approuvé le 30 juin 2022

Élaboration du RLPm de Nantes Métropole

Plans des lieux d'interdiction légale et réglementaire de publicité

N

Echelle : 1:9 000

0 200 400 Mètres

Lieux d'interdiction légale et réglementaire de publicité

Lieux d'interdiction absolue de publicité (art.L.581-4 c.env.)

- Monuments historiques
- Sites classés

Lieux d'interdiction relative de publicité (art.L.581-8 c.env.)

- rayon de 500m autour d'un monument historique (interdiction de publicité si covisibilité)
- site patrimonial remarquable
- Sites inscrits
- Sites Natura 2000

En agglomération, interdiction de la publicité scellée au sol:

- en zone N du PLUm
- dans les Espaces Boisés Classés du PLUm

Lieux d'interdiction relative aux Autoroutes et routes express (art.R.418-7 c.rte.)

Publicité interdite de part et d'autre de la voie
- sur une bande de 40 m, en zone agglomérée.
- sur une bande de 200 m, en zone non agglomérée.

Edité le 13/06/2022